



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 28 novembre 2024

N° d'affaire : 2024.RRGR.268

Autoriser de nouveau la pro-pharmacie (remise de médicaments directement par les cabinets médicaux) sans limitation pour renforcer la médecine de famille

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

La motion est retirée.

Berne, le 28 novembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général